



INTRODUCTION

L'Aude est un département rural (370 des 437 communes ont moins de 1000 habitants) qui bénéficie d'un fort potentiel en matière de développement des énergies renouvelables.

Le Département souhaite se positionner comme territoire d'excellence dans la transition énergétique entièrement renouvelable à l'horizon 2050 que la région Occitanie.
Cette ambition sera la base de la future stratégie départementale de développement des énergies renouvelables qui sera présentée au cours du second trimestre 2018.

MISSION

En 2014, le Conseil Départemental a adopté son Plan Climat Energie Territorial, visant à mettre en œuvre une série d'actions pour diminuer les émissions de gaz à effet serre, notamment dans le secteur des transports et du bâtiment et à limiter la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques. Parmi les 11 actions proposées, la définition d'une stratégie départementale de développement des énergies renouvelables, partagée par l'ensemble des élus et des acteurs du territoire.

La dynamique engagée vient ainsi conforter les premières actions engagées, portant notamment sur le patrimoine et les compétences du Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental de l'Aude a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte en juillet 2015, et confirmé par une nouvelle labellisation en mai 2017.

Les réponses à l'appel à projets TEPCV ont été établies autour de trois axes dans la première labellisation :

La première action clé est le développement d'aires de covoiturage multimodales. Le Bilan Carbone Patrimoine et Services du Conseil Départemental réalisé en 2011 a clairement montré l'importance des transports dans les émissions de gaz à effet de serre, notamment les trajets domicile-travail. D'ici le mois de juin 2018, neuf aires de covoiturage multimodales verront le jour, permettant aux usagers de pratiquer le covoiturage dans de bonnes conditions et d'avoir un accès facilité aux transports en commun. Certaines de ces aires bénéficieront également de services comme des bornes de recharge électrique, la vente de produits locaux, etc. Une plateforme d'information internet sera développée afin de permettre aux usagers locaux mais aussi des touristes d'accéder aisément à ces services.

La seconde étape retenue est celui d'une communication intensifiée autour de la lutte contre la précarité énergétique. L'objectif de cette communication est de renforcer le repérage des ménages en situation de précarité énergétique afin de les orienter au plus tôt vers les dispositifs d'accompagnement existant. Le Conseil Départemental a notamment mis en place, sur un territoire expérimental, un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME), mêlant repérage des familles et premiers conseils individuels à domicile et un Fonds d'Aide aux Petits Travaux.

Ces actions de communication seront déployées autour de la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général autour de la précarité énergétique qui a été lancé début janvier 2018.

Le troisième axe consiste en un diagnostic territorial de développement des énergies renouvelables. L'objectif est de lancer une dynamique de "prise en main" et d'appropriation du développement des énergies renouvelables par les acteurs du territoire, notamment les communes, afin de concourir à l'atteinte des objectifs ambitieux du Schéma Régional Climat air Energie tout en minimiser les impacts négatifs, favorisant l'adhésion de la population et optimisant les retombées économiques pour le territoire.

Ce diagnostic territorial est en cours de réalisation depuis septembre 2016. L'objectif de l'étude est de doter le Département d'une stratégie de développement partagée des énergies renouvelables. Cette stratégie associera l'ensemble des acteurs du territoire impliqués en matière d'énergies renouvelables (Etat, Région, Syndicat d'Energie, associations...). La réalisation de cet objectif implique le développement d'un mix- énergétique au niveau départemental.

L'objectif est de permettre de développer les énergies renouvelables les plus pertinentes en fonction des potentialités de chaque territoire, mais aussi en tenant compte des particularités spécifiques (biodiversité importante, patrimoine à préserver, sensibilités locales) présentes.

Pour cela a été mis en place un travail de concertation avec les acteurs du territoire, le monde associatif et les citoyens.

Le développement des réseaux de transport de gaz sur le territoire départemental est une étape clé permettant de répondre aux problématiques de raccordement de futures installations de méthanisation qui pourront voir le jour sur le secteur est du Département.

Le tracé définitif de la canalisation TIGF sera étudié particulièrement, ainsi que la localisation des unités de recompressions. Ces unités pourront servir de point d'entrée et d'injection pour la production d'énergie renouvelable par méthanisation.

Il est probable que des emprises routières départementales seront concernées par le passage d'une nouvelle conduite de gaz.

Ces traversées seront réglées en temps voulu selon les règles de la voirie routière, en l'espèce par permission de voirie, et en respectant toutes les prescriptions techniques en matière de sécurité de la route qui sont par leur nature même incontournables.

Il est rappelé en effet que toute occupation du domaine public routier doit être compatible avec la circulation terrestre. A défaut, l'autorisation préalable et écrite ne peut être accordée par le propriétaire de la voie dans l'intérêt général des usagers de la Route.

Le projet TIGF aura donc l'obligation de se conformer aux règles du code de la voirie routière.

Contact :

Catherine Luciani - Directrice du développement, de l'environnement et des territoires

Conseil Départemental de l'Aude - 04 68 11 67 31 -

catherine.luciani@ade.fr

Jean-Michel Mesplie - Chargé de mission développement énergies renouvelables et croissance verte

Conseil Départemental de l'Aude - 04 68 11 06 20 / 06 40 79 68 28 -

jean-michel.mesplie@ade.fr

Site Internet du projet ou de la structure porteuse :

<http://www.aude.fr>

CONCLUSION

Le Département de l'Aude soutient le projet Européen STEP de création d'un réseau de canalisation gaz sur son territoire porté par TIGF.

Ce chantier doit être l'occasion de fédérer les actions en faveur de la transition énergétique, en tenant compte des autres enjeux territoriaux.

Une coopération étroite avec les services de la Direction Départementale du Développement, de l'Environnement et des territoires, avec la Direction des Routes et Transports mais aussi avec l'ensemble des services concernés est à prévoir afin de concilier les enjeux de chaque partie.

Des réunions de calage devront être mises en place avec la société TIGF pour permettre à chaque Direction départementale d'être sensibilisée sur les enjeux du chantier et de pouvoir interagir avec les politiques publiques déjà existantes en matière, notamment, de développement des énergies renouvelables.

Le service Environnement du Département de l'Aude sera particulièrement consulté dès le tracé défini avec précision, afin de rendre un avis environnemental sur l'impact de ce projet sur les espaces naturels sensibles départementaux.